

Dossier d'inscription 2021/2022

Classe préparatoire publique de l'école d'art intercommunale IDBL Digne-les-Bains



école d'art
intercommunale
Digne-les-Bains

24, avenue Saint-Véran
04000 Digne-les-Bains

Tél : 04 92 31 34 59

Email : guytaine.fontana@idbl.fr

Site : www.idbl.fr

Candidatures et procédure de recrutement

L'admission se fait sur entretien et présentation d'un dossier artistique auprès d'un jury de sélection composé des enseignants de l'idbl et de la direction, organisée en mai et juin de chaque année. **Le retrait de dossier sera effectif dès le 16 janvier 2021**

(Des dérogations d'âge et de niveau peuvent être accordées exceptionnellement)

Dates limites de dépôt des dossiers :

(par la Poste pour les pièces administratives et en version numérique pour le dossier artistique)

- 1^{ère} session : 22/04/21
- 2^{ème} session 1^{er} /06/21

Sessions du concours d'entrée à la classe préparatoire dès 8h30 (en visio-conférence) :

- 1^{ère} session vendredi 28/05/21
- 2^{ème} session mardi 25/06/21

.....

*** Constitution du dossier d'inscription (pièces administratives) à envoyer par la Poste :**

- Fiche de renseignements dûment complétée (ci-jointe)
- 2 photos d'identité
- Photocopie CNI
- 3 enveloppes timbrées libellées à votre adresse
- 1 chèque de **50 €** à l'ordre du Trésor Public (*Frais de dossier*)
- Photocopie des diplômes & relevé de note du Bac dès réception
- Attestation d'assurance responsabilité civile (*à la rentrée*)
- *Notification du CROUS Aix Marseille pour les élèves Boursiers* **OBLIGATOIRE** (seulement pour les Admis à la rentrée)

Attention ! Si votre dossier est incomplet votre candidature ne sera pas retenue.

Prévenir impérativement le secrétariat de l'école par e-mail ou par téléphone en cas d'impossibilité majeure (*maladie, accident, etc...*), aucune dérogation ne sera accordée pour les candidats qui ne se seront pas présentés à l'une ou à l'autre des sélections.

Une fois le dossier déposé, ou dans le cas où le candidat n'est pas retenu dans la formation, les frais de dossier s'avèrent non-remboursables.

Les résultats seront communiqués via le site internet de l'école www.idbl.fr

L'obtention du baccalauréat ou équivalent est **obligatoire** pour celles et ceux qui souhaitent postuler aux concours des écoles supérieures des beaux-arts.

*** Constitution du dossier artistique (en version numérique) pour l'entretien de sélection :**

A envoyer au format PDF par wetransfer à l'adresse : guylaine.fontana@idbl.fr

- **Votre réponse au sujet « Avant, il y avait la mer... »** / en format PDF n'excédant pas 2 Mo (voir sujet ci-joint) ;
- **Votre dossier de travaux personnels** / en format PDF n'excédant pas 15 pages et 5 Mo.
Ce dossier réunit tous types de réalisations plastiques dans de multiples moyens d'expression : dessins, peintures, photographies, volumes, maquettes, bandes dessinées, vidéos, écriture etc.
- **Votre lettre de motivation**, incluse dans le PDF du dossier de travaux personnels. Dans cette lettre, précisez votre intérêt pour les arts plastiques (citez les artistes qui vous intéressent, les expositions que vous avez visitées, les musées, vos pratiques culturelles, vos objectifs...).

Dates de rentrée

- Réunion de pré-rentrée **le mardi 31 août 2021**
- Rentrée **le mercredi 1^{er} septembre 2021**

Journées Portes ouvertes de la classe préparatoire

Du samedi 20 au samedi 27 mars 2021

Ouvert du samedi au samedi de 10h à 12h & de 14h à 18h sauf vendredi 17h. Fermé le dimanche.

Les élèves de la classe préparatoire organisent chaque année lors des journées portes ouvertes une exposition dans la galerie de l'école - le **bild** - afin de présenter les travaux réalisés dans le cadre de la constitution de leur dossier personnel pour intégrer une école supérieure d'art.

Les droits d'inscription sont fixés par la communauté Provence Alpes Agglomération.

La validité est d'une année scolaire soit de septembre à juin.

Le paiement doit s'effectuer lorsque le candidat à la confirmation de son admission en classe préparatoire ou dès la rentrée au début du mois de septembre au secrétariat de l'école auprès du régisseur principal de recettes.

Les chèques sont à établir à l'ordre du : **Trésor Public**

Aucun délais ni règlement en plusieurs mensualités ne peuvent être établis par la Trésorerie Principale de Digne-les-Bains.

Le règlement de la cotisation de la Sécurité sociale est obligatoire. Elle se fait directement auprès du CROUS de l'académie Aix-Marseille.

Sont exonérés de la cotisation Sécurité sociale les étudiants qui :

- Bénéficient d'une bourse d'État ou accordée par les régions ;
- Ont déjà cotisé précédemment lors d'une inscription dans un autre établissement pour la même année scolaire
- Sont salariés
- Ont moins de vingt ans pendant l'année scolaire
- Sont « ayant droit », dans le cas où ils bénéficient d'une protection sociale par le conjoint (À condition qu'il ne soit pas lui-même étudiant) ou sur l'assurance des parents selon le régime de rattachement de ces derniers.

Attention : l'octroi des bourses d'État n'exonère pas des frais d'inscription de la formation.

A titre indicatif le montant des droits d'inscription pour l'année scolaire 2020/2021 :

- Élève habitant Provence Alpes Agglomération **300 €** (parents imposables)
- Élève habitant Provence Alpes Agglomération **250 €** (parents non imposables)
- Élève habitant hors Provence Alpes Agglomération **350 €** (parents imposables)
- Élève habitant hors Provence Alpes Agglomération **300 €** (parents non imposables)

Le matériel consommable est à la charge des élèves.

Une participation financière peut être demandée pour certaines sorties pédagogiques. L'établissement ne fournit pas de matériel, hormis dans les ateliers gravure, céramique, volume/espace. Tous les étudiants doivent se munir dès la rentrée de la liste de fournitures demandées par les enseignants. (Liste donnée à la rentrée)

Candidature 2021/2022



Session N° 1 le **vendredi 28 mai 2021**

Session N° 2 le **mardi 25 juin 2021**

Fiche de renseignements

État civil

Civilité : Mme Mr

Élève Boursier : **Oui** **Non**

Nom Prénom

Date de naissance : Age :

Nationalité : N°INE :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tel : Portable :

E-mail :

Coordonnés des Parents

Civilité : Mme Mr

Nom Prénom Mère Nom Prénom père

Profession mère Profession père

Adresse :

Code postal : Ville :

Tel : Portable :

E-mail :

Cadre réservé à l'administration

Admis Liste d'Attente Non Admis

1. Règlement des frais de dossier fait le : 2021
Chèque N° Banque :

2. Règlement de l'inscription fait le : 2021
Chèque N° Banque :
N° élève :

Études

Vous êtes en terminale :

Baccalauréat préparé :

Série :

Vous êtes Bachelier :

Baccalauréat obtenu :

Série : Année : Mention :

Enseignement supérieur :

Préciser la filière, l'établissement & l'année d'étude.....

.....

.....

Parcours personnel

Activités extrascolaires :

.....

.....

Études & professions envisagées :

.....

Concours d'entrée passés dans les écoles supérieures d'art (*établissement & année*) :

.....

.....

.....

.....



Avant, il y avait la mer.

Cette phrase est une invitation à découvrir les originalités du territoire sur lequel se trouve l'école d'art, et à les réinventer, les détourner, les rêver autrement.

Pour cela, vous trouverez en page 2 une documentation à partir de laquelle commencer vos recherches et vos rêveries. Libre à vous de l'étoffer et l'agrandir !

En vous basant sur cette seule phrase, qui formera au moins en partie le titre de votre proposition, il vous est demandé d'élaborer un récit en associant divers éléments visuels existants et / ou conçus et réalisés par vos soins, en diversifiant le plus possible les médiums ou techniques mis en œuvre. Vos textes, dessins, peintures, volumes, photographies, vidéos ou bandes sonores, constitueront un corpus de pièces à conviction. Documentaire ou fiction, à vous de cultiver ou non la vraisemblance.

L'ensemble sera rassemblé et organisé au sein d'un document au format PDF dont le poids ne devra pas excéder 2 Mo. Les vidéos et bandes sonores seront consultables en ligne, n'oubliez pas d'inclure les liens d'accès dans votre document et d'en vérifier la validité. La présentation et le commentaire de cette recherche se fera à l'oral lors de votre entretien avec le jury.

Documentation (cliquez sur les mots soulignés)

- [Géoparc de Haute-Provence](#)
- [Verdon-info.net](#)
- [Exposition Pierres de visions](#)
- [Musée Gassendi](#)



- [Joan Fontcuberta](#) , Les Hydropithèques (2003-2012)
- [Salle de l'Hydropithèque](#)

Dans le cadre du [VIAPAC](#), Joan Fontcuberta propose une excursion à la recherche de fossiles d'Hydropithèques découverts au début des années 50 par l'abbé Fontana. Mi animal, mi humain, leur squelette se termine par une queue de poisson. Une découverte surprenante pour les anthropologues évolutionnistes. Les sirènes, ces êtres que l'on pensait légendaires, seraient-elles le chaînon manquant entre l'Homme et les mammifères marins ?...

Les cinq sites de [Haute-Provence](#) représentent différentes étapes dans la progression du niveau d'organisation sociale chez ces hominidés :

- Le solitaire : Musée-Promenade, Digne-les-Bains (44.1094°N – 6.2258°E)
- Les amoureux : vallée du Bès, La Robine-sur-Galabre (44.2068°N – 6.2736°E)
- La Sainte Famille : vallée du Bès, Barles (44.2715°N – 6.298°E)
- Troupeau d'Hydropithèques : vallée de la Haute-Bléone, Prads-Haute-Bléone (44.1856°N – 6.4249°E)
- Scène de crime : vallée de l'Arigéol, Prads-Haute-Bléone (44.2351°N – 6.411°E)